

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 33



N°108

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 22 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

EMEL Maryse , GUERRIEN Marc , NIFEUR Nadège , KARMAN Jean-Jacques .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Franck LE ROY
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Jean-Paul GILLY
Monsieur Dominique HE
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Damien BIDAL
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Sandrine DESIR
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sandrine GRYNBERG DIAZ

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires
Culturelles/Service Culture

OBJET : Approbation d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°132 du 08 juillet 2019 portant sur l'attribution d'une subvention relative à la création de nouveaux espaces de travail, d'action culturelle et de diffusion et d'un chapiteau au Fort d'Aubervilliers ;

Vu la délibération n°210 du 20 novembre 2019 fixant les modalités de partenariat entre Grand Paris Aménagement, la commune d'Aubervilliers et Villes des Musiques du Monde dans le cadre du projet d'aménagement du Fort d'Aubervilliers ;

Vu la délibération n°112 du 20 juillet 2020 portant sur l'attribution d'une subvention relative à l'achat de matériels scéniques, d'instruments et matériels destinés aux activités liés au Chapiteau ;

Vu la délibération n° 35 du 24 mars 2022 portant sur des travaux d'aménagement et l'achat de matériels techniques et scéniques nécessaires au développement des activités dans le chapiteau et ses annexes au Fort d'Aubervilliers ;

Vu la délibération n° 41 du 09 mars 2023 fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement portant sur des travaux de réhabilitation du grand et du petit pavillon et d'un espace polyvalent et de travail ;

Vu le projet de convention financière entre la commune d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement pour la relocalisation de son siège social à proximité du Point Fort dans le cadre des travaux de création de la ligne 15 du Grand Paris Express ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'intérêt public local que représentent les activités de l'association Villes des Musiques du Monde sur le territoire d'Aubervilliers ;

Considérant la nécessité pour la Commune de poursuivre son soutien à l'association Villes des Musiques du Monde afin d'assurer la pérennité de son ancrage au Fort

d'Aubervilliers.

Adoption à l'unanimité par 45 pour , 3 ne prennent pas part au vote(Ling LENZI, Kourtoum SACKHO, Philippe ALLAIN)

DELIBERE :

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle de 110 000 € (cent dix mille euros) à l'association Villes des Musiques du Monde pour contribuer au financement de la relocalisation du son siège social à proximité du Point Fort dans le cadre des travaux de création de la ligne 15 du Grand Paris Express.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, la convention financière entre la commune d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde fixant les modalités de participation de chaque partie.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 23/06/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230622-lmc131120-DE-1-1
Publiée le : 23/06/23
Certifiée exécutoire : 23/06/23

Le Maire,



Karine FRANCLET